

**Murin à moustaches**  
*Myotis mystacinus* (Kuhl, 1817)

**Protégée**  
Annexe IV Directive Habitats/Faune/Flore  
Liste Rouge France : LC  
Liste Rouge Auvergne : LC



**Ecologie et conservation**

Espèce anthropophile, au territoire de chasse en lisière de forêt, ou dans des zones forestières ouvertes (chemins, rivières), elle est aussi observée dans les zones d'élevage, les lotissements, notamment près des éclairages publics, jardins ou parcs, d'autant plus si de vieux arbres sont présents. Son régime alimentaire est le reflet de la diversité des milieux occupés. Peu frileux, ce petit murin arrive assez tardivement sur les sites d'hibernation (début novembre). Il est contacté à cette période dans des caves, grottes, mines ou carrières. Il est rarement observé dans les bâtiments ou les cavités arboricoles. Sur les colonies de reproduction, il est retrouvé à 90% dans les constructions. En Auvergne, toutes les colonies sont liées au « bois » : dans des disjointements de planches, les linteaux de grange ou derrière des volets. Aucune n'a été trouvée dans des gîtes arboricoles, très difficiles à déceler.

**Répartition globale**

Le Murin à moustaches est présent en Europe occidentale et centrale, ainsi que les régions du sud de la Scandinavie et les îles britanniques. Il a également été confirmé dans le Caucase et au Maroc.

**Répartition régionale**



Le Puy de Dôme totalise le plus d'observations de l'espèce, alors que l'Allier regroupe le plus de colonies. La chaîne des puys semble être un bastion pour cette espèce, sans limite d'altitude.

**Résultat lors de l'étude**

**Espèce forestière, le Murin à moustaches a été contacté pour la première fois sur le site cet été. Logiquement, c'est au sein de la station forestière « chênaie » qu'il a été détecté et bien actif, chassant près du feuillage. Son statut reproducteur serait intéressant à prouver, de même que d'en trouver quelques gîtes (en bâtis ou arboricoles).**

